

dier; mais les tarifs de transport entre le Cap-Breton et Montréal, où la houille aurait été employée, étaient prohibitifs. On pourra ensuite chercher à savoir si la compagnie ne pourrait pas entasser la houille près des charbonnages pour l'expédier pendant l'été; cependant, les gens du métier n'ignorent pas qu'un gros tas de houille s'en va en ruine sous l'action du vent, de la pluie, de la neige, du grésil et, surtout, du dégel et de l'exposition à l'air. Quand la houille demeure trop longtemps entassée, elle devient absolument invendable.

Les charbonnages devaient faire travailler les mineurs pendant l'hiver pour leur permettre d'entretenir leurs familles. C'est ce qu'ils ont fait en fabriquant du fer et de l'acier. Il faut trois tonnes de houille pour produire une tonne de fer et quatre tonnes de houille pour fabriquer une tonne d'acier; ainsi, les quatre cinquièmes des travaux que nécessite la production du fer et de l'acier représentent la manutention de la houille. Celle-ci est donc l'élément de prime importance. Aux Etats-Unis, le minerai est apporté de la chaîne des montagnes Mesaba, près du lac Supérieur, à Pittsburg, à plus de 1,200 milles de distance, pour être transformé en fer et en acier sur l'emplacement des gisements houillers. Au Canada, le minerai vient de Terre-Neuve, et celui de Wabana est apporté à Sydney. Pas moins de 90 cargo-boats à vapeur pouvant transporter environ 8,000 tonnes viennent tous les étés d'Allemagne chercher du minerai de Wabana pour les gisements houillers de ce pays-là. Je dois dire que l'entreprise n'est guère lucrative pour la compagnie qui possède les mines, lesquelles se trouvent à trois à quatre milles sous la mer. L'habitant de Wabana doit se rendre à cette distance sous les eaux avant de parvenir à l'endroit où se fait l'extraction du minerai.

Le minerai de Wabana est bon; il renferme de 52 à 54 p. 100 de fer. Depuis la guerre, ces 90 vapeurs apportent à l'Allemagne près de 700,000 tonnes de ce minerai. Les bateaux se chargent si rapidement qu'une personne qui se tiendrait sur le quai pourrait voir les rivets qui en assujétissent les flancs s'enfoncer au-dessus de la ligne de flottaison à cause des masses énormes de minerai qu'on déverse dans leurs cales. Nous comprenons tous qu'il faut de l'ouvrage aux borins, et la seule manière de leur en procurer c'est d'extraire de la houille pendant l'hiver; et le poussier de houille ne peut servir qu'à l'industrie sidérurgique.

Honorable messieurs, vous avez souvent entendu parler du rapport Duncan. En vérité, il y en a deux, le premier étant celui d'une commission royale créée par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse dans lequel l'honorable M. Rhodes était premier ministre en ce temps.

L'hon. M. CASGRAIN.

là. Vous n'ignorez pas qu'on établit ordinairement des commissions royales parce qu'on se figure que des entreprises ne sont pas conduites dans l'intérêt public. Sir Andrew Rae Duncan fut nommé président de cette commission. Les membres de cette Chambre ne le connaissent peut-être pas beaucoup; mais les deux autres commissaires sont bien connus au Canada. Le major Hume Cronyn, c.r., qui a été un membre distingué d'un autre corps et qui a son cachet parmi les législateurs dont il faisait partie était le deuxième commissaire, et le Révérend H. P. McPherson, recteur du collège Saint-François-Xavier d'Antigonish, le troisième. Tous deux sont des hommes de premier ordre, et je n'ai aucune raison de croire que sir Andrew Duncan n'est pas un citoyen éminent. Il l'est certainement aux yeux des membres du présent ministère. En effet, ils l'ont subseqüemment choisi pour dresser un rapport sur toutes les réclamations des Provinces maritimes. Malheureusement, ce rapport n'a guère eu de suite, si ce n'est l'abaissement des tarifs-marchandise.

Quelle était la conclusion du premier rapport Duncan? Mes honorables collègues ne doivent pas oublier que cette commission avait été créée par un gouvernement mal disposé; pourtant, que voyons-nous? Voici le rapport de ces trois commissaires:

Nous avons trouvé que la ligne de conduite suivie par les exploitants relativement à leurs projets et à leurs travaux miniers en général est sage et fait grand honneur à leur corps d'ingénieurs des mines.

On a dit aux gens par tout le pays que toute l'affaire était mal conduite; pourtant, voilà la conclusion arrêtée par la commission royale qu'un gouvernement hostile avait nommée.

Nous avons aussi eu vent de la majoration des actions, de la mise de fonds, de l'organisation financière en général, des frais de gestion; cependant, nous apprenons que:

Nous avons aussi fait des calculs, qui indiquent quelle a été la mise de fonds de la Compagnie, et nous faisons ressortir qu'aucun dividende n'a été payé depuis l'institution civile ni sur les actions comportant un privilège de deuxième rang, ni sur les actions ordinaires; de sorte que, en ce qui concerne les salaires, ils n'ont pas eu à souffrir des arrangements financiers pris par les exploitants.

Par conséquent, cette huée au sujet de la majoration des actions doit cesser. Le capital aurait pu être d'un milliard, sans influer en aucune manière sur l'affaire, car il n'a jamais fait l'objet d'un paiement de dividende.

Voici un autre passage du rapport:

Nous croyons que, dans le passé, les opérations des aciéries ont grandement aidé à la bonne exploitation des charbonnages en leur fournissant un débouché pour le poussier de houille. Nous croyons aussi qu'il est encore très avantageux pour les charbonnages—vu surtout la na-